

APPEL À PROJET

NUIT BLANCHE 2019 – du samedi 5 au dimanche 6 octobre de 18h30 à 00h30

La Mairie du 14^e arrondissement de Paris souhaite s'associer pleinement au dispositif mis en place par la Ville de Paris à l'occasion de Nuit blanche.

Les objectifs de l'intervention :

Nuit blanche est une manifestation artistique annuelle qui se tient pendant toute une nuit. Elle propose gratuitement l'ouverture au public de musées, d'institutions culturelles et d'autres espaces publics ou privés, et utilise ces lieux pour présenter des installations ou des performances artistiques. Nuit blanche est avant tout un parcours dédié à l'art contemporain dans la Ville. Chaque année, un nombre restreint de projets artistiques est associé à la manifestation.

En 2019, Nuit Blanche aura lieu du samedi 5 au dimanche 6 octobre.

Cette année, nous vous proposons d'investir l'avenue René Coty, et plus précisément ses deux extrémités : l'espace de l'avenue donnant sur Denfert Rochereau et celui donnant sur le parc Montsouris. Il s'agira pour ces deux extrémités de l'avenue de prendre place sur l'allée principale, celle du milieu. Le projet proposé doit être en lien avec le thème de nuit blanche 2019 « constellation ». Vous trouverez ci-joint des photos de ce lieu.

Avenue René Coty coté Denfert Rochereau :





Avenue René Coty coté Parc Montsouris :





Nous vous invitons à faire preuve de créativité pour interpeller le public et éveiller sa curiosité. Tous les genres artistiques peuvent être reçus de l'art vivant à l'art visuel. La préparation de cette œuvre pourra être réalisée en amont et sa finalisation ensuite. L'œuvre devra être accessible au public de 18h30 à 00h30.

Les modalités d'intervention :

La Mairie du 14^e se laisse le choix du projet sur la base d'un dossier transmis par le(s) artiste(s) présentant le projet avec maquettes en couleur à l'appui. Toute forme d'intervention artistique sera accueillie et étudiée. La Mairie du 14^{ème} en étudiera la faisabilité et demandera les autorisations nécessaires à la réalisation de l'œuvre. L'intervention peut être réalisée par un artiste ou un collectif d'artistes. Une indemnisation entre 1000€ et 1500€ TTC (frais techniques et matériels compris) sera versée pour le projet retenu.

Critères d'éligibilité du projet :

- Modalités de présentation du projet
- Modalités de réalisation technique du projet
- Propositions artistiques
- Capacités à échanger avec le public

Les acteurs éligibles :

- Artistes seuls
- Associations
- Collectifs d'artistes

Calendrier :

Les projets doivent être adressés par mail ou voie postale avant le mercredi 10 juillet 2019, 12 heures à :

Laurène Bégaud

Stagiaire au service culturel

Cabinet de Carine PETIT

Mairie du 14^{ème}

2 Place Ferdinand Brunot - 75675 Paris cedex 14

laurene.begaud@paris.fr

01 53 90 67 31

Le jury se réunira pendant la deuxième semaine de juillet et une réponse sera adressée la semaine suivante à l'ensemble des artistes ayant proposé un projet.